Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Un nouveau centre de loisirs pour la jeunesse



C'était une volonté forte de la ville de cavaillon. Celle de remplacer l'ancien centre de loisirs en préfabriqués de l'avenue Kennedy par un tout nouvel équipement à la fois plus moderne, fonctionnel et confortable. Avec la récente inauguration du nouveau centre de loisirs, situé avenue Elsa Triolet, les jeunes de la cité cavare vont désormais bénéficier d'un espace de 2 669 m2 dédié à la pratique sportive. Conçue par le cabinet d'architecture lillois 'Avant propos' également basé à Cavaillon, la nouvelle infrastructure, construite sur un terrain en friche, dispose de huit salles d'activités, de trois dortoirs, d'une salle polyvalente de 100 m2 ainsi que des locaux administratifs. Prévu pour accueillir 300 enfants, le lieu se pare d'une architecture moderne aux formes épurées, répondant à certains critères en matière environnementale avec notamment la présence de puits climatiques et d'une toiture végétalisée, favorisant ainsi les échanges bioclimatiques.

■ Un gymnase attenant de 880 m2

En parallèle, la commune a souhaité construire un nouveau gymnase afin d'y accueillir le club de gymnastique cavaillonnais, actuellement en plein essor. Ainsi, les 400 adhérents de l'Acti'Gym vont pouvoir s'entraîner au sein d'un espace flambant neuf de 880 m2 entièrement dédié à la pratique gymnique. De quoi renforcer l'offre sportive à Cavaillon avec ce nouvel édifice à destination des familles et des associations et dont le coût total avoisine les 6,5M€. Un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

investissement important pour la Ville qui a notamment pu compter sur le soutien financier de la Région Sud (200 000€ pour le centre de loisirs et 200 000€ pour le gymnase), du Conseil départe- mental de Vaucluse (95 000€) et de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse qui a contribué à hauteur de 50 000€ dans le cadre de l'action sociale et de 50 000€ de prêts bonifiés.

L' Echo du Mardi N°3909 du 17 mars 2020



Cette semaine !

LE DOSSIER

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

SCOT / Le territoire de demain se dessine maintenant

ACTUALITÉ

Elections / Les municipales en Vaucluse

POLITIQUE & TERRITOIRE

Cavaillon / Un nouveau centre de loisirs pour la jeunesse

ÉCONOMIE

Avignon / GSE lance le bâtiment qui produit 2 fois plus qu'il ne consomme

Nouvelles technologies / La start-up Humanroads lève 1,5 M€ pour son développement

CULTURE

Les rendez-vous culture et loisirs (ANNULÉ)

JURIDIQUES

Annonces légales et Appel d'offres

Pour en savoir plus, abonnez-vous à l'Echo du Mardi!

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Une partenariat innovant contre la vacance commerciale



C'est une première dans le Vaucluse. Dans le cadre du programme 'Action cœur de ville' – qui concerne dans le département les communes d'Avignon, Carpentras et Cavaillon- et afin de lutter contre la désertification des commerces qui sévit dans son centre-ville, la cité cavare a sollicité fin 2019 un partenariat avec l'Epareca (Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) qui est devenu au 1er janvier 2020 l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Spécialisé dans le commerce et le développement économique sur le territoire français, l'opérateur public a conduit la réalisation d'une étude de commercialité pour le compte de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

la Ville. Cofinancée à la fois par la collectivité, l'Epareca et la Caisse des dépôts et consignations, l'étude, confiée l'été dernier au cabinet AID Observatoires, a démontré que le centre-ville cavaillonnais avait bien un potentiel de développement marchand.

■ La problématique du cœur de ville

Au cœur de l'étude, le centre historique de Cavaillon, contraint et peu habité, qui a vu sa commercialité se dégrader au fil des ans au point que le tissu commercial du cœur de ville totalise aujourd'hui 25% de vacance. Malgré la requalification récente des boulevards (cours Gambetta, cours Hugo, cours Bournissac et avenue Péri) en un espace urbain faisant la part belle à la piétonisation, le cœur historique subit une contraction de son volume amplifié par le développement d'une offre de petites surfaces installées sur les axes de flux pénétrants de la ville. Partant du constat d'un déplacement des activités sur les axes circulés entraînant une dégradation sur les petites rues piétonnes, l'Epareca a proposé de mesurer la capacité à réguler cette tendance naturelle afin de mettre en lumière le potentiel marchand et d'identifier les activités pouvant contribuer à une meilleure animation du centre-ville.

■ Une deuxième étude sur la stratégie habitat en cours

Suite aux conclusions fournies par le cabinet AID Observatoires en fin d'année dernière, l'Epareca a acté la poursuite de son accompagnement auprès de la commune avec la possibilité d'investir sur 10 à 12 points de vente (de 1 000 à 1 200 m2 au total) répartis selon une boucle marchande formée par les rues de la République et Raspail ainsi que les cours Bournissac et Victor-Hugo. Ces implantations devraient créer une nouvelle dynamique sur les secteurs visés tout en ayant une capacité d'agir sur les montants des loyers commerciaux pratiqués dans le centre-ville. De son côté, la collectivité aura l'obligation de mener des opérations portant sur l'accompagnement commercial, le portage financier ou encore l'aménagement des espaces publics. Enfin, les conclusions de l'étude commerciale vont se croiser avec une seconde étude portant sur la stratégie habitat avec l'idée de cibler 1 000 m2 pour lesquels des expertises juridiques, foncières et techniques à l'immeuble sont actuellement menées. Les résultats devraient être publiés d'ici la fin du premier semestre 2020.

Une foncière locale pour le Commerce à Avignon

« Il faut avoir une approche globale de cette problématique, explique Cécile Helle, maire d'Avignon. Cela passe d'abord par le frein catégorique au développement des zones commerciales périphériques et c'est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

ce que nous avons fait avec le moratoire sur la grande distribution qui vient d'être repris par le Scot (Schéma de cohérence territoriale) du bassin de vie d'Avignon afin de stopper toute extension. » « Cela passe ensuite par des projets de requalification urbaine car l'identité historique et patrimoniale de notre ville est le meilleur vecteur de soutien de son commerce de proximité », poursuit l'élue qui estime qu'accessibilité, offre de stationnement et de transport sont égale- ment indispensables à cette réussite. « Nous travaillons actuellement à la création d'une carte de fidélisation à l'échelle des commerces de proximité du cœur de ville, mais aussi des quartiers d'Avignon qui permettrait au client de gagner des points et des réductions ou un accès gratuit dans les parkings. Nous souhaitons aussi créer une foncière locale du commerce. Cet outil pourrait nous permettre, grâce à l'accompagnement de la banque des territoires qui investit auprès des collectivités, d'exproprier à l'échelle de certains axes les commerces aujourd'hui vacants et de les réhabiliter pour les remettre en location ainsi que d'avoir la main, au travers d'appel à projet, sur le type de commerce qui viendrait s'y réinstaller. »

La Boutique à l'essai fait son chemin à Carpentras

A Carpentras, commune ayant également été retenue dans le cadre du programme 'Action cœur de ville', la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) s'apprête à lancer, pour la troisième fois (la 2e fois à Carpentras), l'opération 'Ma boutique à l'essai' afin de redynamiser son centre-ville. Initié dans l'Oise, ce concept inédit permet à un jeune entrepreneur de tester son projet de commerce tout en bénéficiant d'un loyer attractif, l'objectif étant de d'évaluer la viabilité du projet tout en lui laissant le temps de trouver sa clientèle. Pour cela, l'agglomération propose un local commercial de 30 m2 dans le centre-ville avec un loyer très modéré pendant un an, un appui technique de partenaires pour la création d'entreprise ainsi qu'une aide financière de 5 000€ sous la forme d'un prêt d'honneur à 0%. L'appel à candidature qui vient d'être lancé s'adresse à toute personne souhaitant créer un commerce de proximité dans les domaines de l'équipement de la personne, de la maison et de certains métiers de service (en dehors des métiers de bouche et de restauration). Pour candidater : www.laprovencecreative.fr

L' Echo du Mardi N°3908 du 10 mars 2020

Ecrit par le 2 novembre 2026



Cette semaine !

LE DOSSIER

Grand Avignon/ Les bassins de vie ne connaissent pas de frontières

ACTUALITÉ

Municipales / Choisissez qui vous voulez !

POLITIQUE & TERRITOIRE

Cavaillon / Action cœur de ville en mode opérationnel

ÉCONOMIE

CCI de Vaucluse / Quel écho pour l'appel à l'union ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

CULTURE

Les rendez-vous culture et loisirs

JURIDIQUES

Annonces légales et Appel d'offres

Pour en savoir plus, abonnez-vous à l'Echo du Mardi!

Inauguration de la nouvelle salle polyvalente



La commune de Cavaillon vient d'inaugurer sa nouvelle salle polyvalente. Baptisée 'Salle du moulin Saint-Julien', ce nouvel espace a vu le jour sur le site 'des Glacières' qui était en friche depuis nombreuses années.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Disposant de plusieurs salles pouvant accueillir une centaine de personnes ainsi qu'un espace d'une capa- cité de 550 places (ndlr : la salle de la Garance), la ville de Cavaillon a souhaité se doter d'un équipement intermédiaire en raison d'une demande pour l'accueil de séminaires d'entreprises, l'organisation de conférences ou bien encore d'arbres de Noël. « Idéalement placé entre le cours Gambetta et le parking Gambetta, explique la municipalité cavare. La salle viendra également proposer une nouvelle offre culturelle et festive en centre-ville. Elle s'intègre ainsi parfaitement dans le cadre du projet 'Action cœur de ville', qui vise à redynamiser le centre historique de Cavaillon. »

Pour réaliser cette nouvelle salle, la commune a investi 3,2M€, dont 652 000€ du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat régional d'équilibre territorial 2019 (CRET). Le chantier, débuté en janvier 2019 et achevé début février, permet de disposer désormais d'un équipement modulable offrant 305 places assises en tribune, 500 places assises en chaises, 460 places avec chaises et tables et 669 places debout. Par ailleurs, le hall d'accueil ainsi que la salle de l'étage peuvent accueillir une centaine de personnes. Bénéficiant d'un équipement acoustique, vidéo et de sonorisation dernier cri, le lieu a bénéficié d'un traite- ment phonique afin de limiter les nuisances vers l'extérieur et d'améliorer le confort d'écoute du public. Destinée à vivre à l'année, outre les associations, le lieu devrait accueillir quelques événements culturels avant, peut-être, de déboucher sur une saison artistique et une programmation spécifique.

La résidence Senioriales opérationnelle en 2021

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Débutés en juillet dernier, les travaux de la résidence les Senioriales devraient être achevés dans le courant du premier semestre 2021.

Située place Maurice Bouchet, à proximité immédiate de tous les services et commerces, cette résidence destinée aux seniors autonomes comptera 69 appartements et de 26 places de stationnement en extérieur. Elle sera composée de logements du T1 au T3 proposant des superficies comprises entre 30 et 72 m2.

Cette première résidence en Vaucluse de la société toulousaine Senioriales, filiale du Groupe Pierre & Vacances depuis 2007, intègrera également une crèche en pied d'immeuble d'une capacité d'une trentaine de places. Pour le promoteur, qui développe depuis 2001 ce concept d'habitat pour les retraités autonomes, le choix de Cavaillon s'est justifié par « son projet global de requalification et d'attractivité ».

Aujourd'hui, le groupe compte plus de 80 résidences livrées ou en cours de commercialisation. Elles accueillent plus de 4 600 résidents. Localement, les Senioriales sont notamment déjà présentes à Rochefort-du-Gard, Le Paradou, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Charleval à côté d'Aix-en-Provence ou bien encore Manosque. Le groupe affiche un chiffre d'affaires 2018/2019 de 76,7M€. Il emploie 210 collaborateurs.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Cavaillon : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Par arrêté du 13 janvier 2020, publié ce mercredi 29 janvier au Journal officiel de la République Française, le Ministère de l'Intérieur reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour « inondations et coulées de boues » suite aux vents violents du 15 octobre 2019 et aux inondations du 1er décembre 2019 qui ont touché la commune de Cavaillon.

Suite à ces intempéries, la municipalité avait demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin de faciliter l'indemnisation des sinistrés. C'est donc désormais chose faites et ces derniers ont jusqu'au vendredi 7 février pour faire leur déclaration à leur assureur. A noter que la copie de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle doit être impérativement jointe à la déclaration.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Cet arrêté est téléchargeable sur www.cavaillon.fr et l'application smartphone C'mon appli.

Le débarquement 'Denormandie' en Vaucluse



Les villes d'Avignon, Carpentras et Cavaillon figurent parmi les 13 villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir été retenues par le minis- tère de la Cohésion des territoires pour bénéficier du dispositif 'Denormandie'. Cette aide fiscale a pour but d'inciter les investisseurs à acheter et à rénover des logements dégradés dans le cœur des villes moyennes. Ce dispositif fiscal dans l'ancien prend la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu. L'objectif : que les centres villes regagnent en dynamisme et attirent de nouveaux investisseurs et de nouveaux locataires, séduits par des logements réhabilités et plus performants. Par ailleurs, cette aide est liée au fait de louer son logement à un tarif abordable et favorise donc l'accès aux logements pour les ménages à revenus modestes. « L'enjeu est de mobiliser les experts immobiliers locaux pour propo- ser le dispositif et le conseiller aux personnes qui cherchent à investir pour louer » explique Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

■ Inciter l'amélioration de l'habitat

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes de Digne-les- Bains, Manosque, Briançon, Gap, Grasse, Vallauris, Arles, Tarascon, Brignoles et Draguignan sont également concernées par ce dispo- sitif lancé en 2019 et qui vient d'être renforcé et simplifié lors du vote définitif du budget par le Parlement le 19 décembre 2019 (à cela s'ajoute Bagnols-sur-Cèze dans le Gard Rhodanien qui fait partie des 26 villes éligibles en Occitanie). « Dans sa nouvelle version, l'aide est encore plus facilement mobilisable pour les investisseurs dans l'ancien dès qu'ils souhaitent rénover des appartements, poursuit le ministre. Notre objectif est de massifier le recours au dispositif afin d'accélérer la rénovation des villes moyennes pour soutenir tout notre programme de revitalisation de ces communes. » Pour en bénéficier, l'investisseur qui rénove un logement ancien doit procéder à des travaux d'amélioration qui représentent au moins 25% du montant de l'opération immobilière (achat + travaux), louer son bien vide à un loyer abordable pendant 6, 9 ou 12 ans (ce qui lui donne la possibilité de défiscaliser de ses revenus respectivement à 12%, 18% ou 21% de son investissement total suivant la durée) et réaliser son achat dans l'une des communes éligibles. A ce jour, le dispositif est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.